

Point

6

L'exportation et la synchronisation des données entre BCDI et e-sidoc

Avril 2018

Documentation détaillée – V2.3

Sommaire

QUELLES SONT LES DONNEES D'UNE BASE GEREE AVEC BCDI TRANSMISES VERS E-SIDOC ?	2
Exportation des notices générales et de parties de BCDI vers e-sidoc.....	2
Exportation des données d'exemplaires de BCDI vers e-sidoc.....	4
Exportation des données d'emprunteurs de BCDI vers e-sidoc.....	4
COMMENT SONT TRANSMISES LES DONNEES DE BCDI VERS E-SIDOC ?	5
Lors de l'initialisation d'un portail (exportation complète).....	5
Suite à l'initialisation d'un portail (exportation différentielle)	5
QUAND LES DONNEES DE BCDI SONT-ELLES DISPONIBLES DANS E-SIDOC ?	6
Cas 1 : Les données en provenance du CDI.....	6
Cas 2 : Les notices en provenance des réservoirs.....	7

QUELLES SONT LES DONNEES D'UNE BASE GEREE AVEC BCDI TRANSMISES VERS E-SIDOC ?

Les données transmises de BCDI vers un portail e-sidoc concernent :

- les notices générales, les notices de parties rattachées à une notice générale ;
- les fiches exemplaires ;
- les fiches emprunteurs.

Exportation des notices générales et de parties de BCDI vers e-sidoc

Le documentaliste sera tenté lors d'une recherche sur la base du CDI de faire un comparatif entre les résultats issus de BCDI et ceux d'e-sidoc. Outre les algorithmes de recherche et la pertinence notoirement différents entre les deux moteurs, un autre paramètre est à prendre en compte : l'indexation des notices issues des réservoirs Mémofiches, Mémodocnet et Notices kiosque Onisep par e-sidoc.

e-sidoc recevant des flux de données de BCDI qui peuvent se révéler gourmands en bande passante, Canopé Solutions documentaires a choisi de ne pas exporter pour chaque base de CDI les notices Mémofiches, Mémodocnet. Ces notices sont directement gérées au niveau du portail e-sidoc, ce dernier communiquant avec l'espace client de CANOPE Solutions documentaire pour connaître l'état d'abonnement de chaque établissement.

Outre ces réservoirs, les données telles que les fiches auteurs, éditeurs non rattachées à une notice ou les notices marquées à catalogue=NON ne sont pas exportées.

Toutes les autres notices sont intégralement transmises vers e-sidoc à partir du moment où le champ *Catalogue* est renseigné à OUI. Ainsi, les notices produites ou complétées par le documentaliste (ex. les notices MémoElectre ou MémoElectre Plus) sont donc transférées de BCDI vers e-sidoc.

Principes de fonctionnement du réservoir « Mémodocnet »

Aucune des notices générales et notices de parties ne sont exportées si l'identité des dites notices commence par **MDN**. Ainsi, si par exemple un établissement est abonné aux Mémodocnet de l'année 2015, l'ensemble des notices de dépouillement sont présentes directement dans le catalogue e-sidoc du CDI (pour les abonnés aux Mémodocnet de l'année 2015, les notices seront disponibles dans e-sidoc jusqu'au 30 juin 2016).

Les avantages de ce choix :

- L'intégrité des données est désormais conservée, ce qui n'est pas le cas au niveau de BCDI actuellement (les statistiques montrent qu'aucun établissement n'a le bon nombre de notices Mémodocnet dans sa base en fonction de l'état de ses abonnements) ;
- Le catalogue est mis à jour dès que le réservoir l'est, c'est à dire que cette mise à jour peut se faire avant que le documentaliste ait importé ces notices dans sa base ;
- CANOPE Poitiers garantit ces données à l'année N et N-1 (jusqu'au 30 juin de l'année N). Ainsi, si d'anciennes données Mémodocnet sont présentes dans les bases établissements, il y a un risque que les informations fournies soient erronées, notamment les liens vers les sites. C'est dans une

optique de « protection » de l'établissement et des élèves que CANOPE Poitiers a opté pour cette solution.

Les inconvénients de ce choix :

- Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne sont pas visibles (dans le catalogue du CDI) sur le portail mais uniquement dans BCDI. En revanche si le documentaliste constate une erreur (orthographe, collation, indexation) dans une notice, il peut la signaler à Canopé Poitiers qui pourra la corriger pour l'ensemble des portails e-sidoc abonnés.

Principes de fonctionnement du réservoir « Mémofiches »

Aucune notice de partie n'est exportée si l'identité des dites notices commence par **MF**. Ainsi lors de l'indexation de notices générales de périodiques d'une année (ex. 2005) par e-sidoc, si l'établissement est abonné aux Mémofiches pour cette année, les notices de dépouillement sont automatiquement présentes dans le catalogue.

Les avantages de ce choix :

- L'actualisation hebdomadaire automatique des Mémofiches dans votre portail e-sidoc. Les dépouillements sont disponibles automatiquement (à condition d'avoir bulletiner vos revues dans votre logiciel BCDI) dans votre portail e-sidoc dès que le réservoir Mémofiches est mis à jour par CANOPE Poitiers. Cette actualisation des Mémofiches dans le portail e-sidoc, est indépendante des douze envois de Mémofiches que vous continuez à recevoir et à insérer dans votre logiciel documentaire BCDI.
- L'intégrité des données est désormais conservée : nous assurons pour chacune des notices générales d'un numéro de périodique que les notices de dépouillements sont présentes dans le catalogue.
- Cette intégrité se fait pour tous les documents dépouillés pour l'année N et non pas sur la base de la seule liste des titres que l'établissement a pu sélectionner lors de sa prise d'abonnement de cette même année N. Ainsi, si l'établissement ne s'est pas abonné au dépouillement de Géo en 2008 pour des questions de budget mais qu'il a bulletiné les revues de Géo en 2008, les notices de dépouillements ne sont pas présentes dans BCDI. Par contre, elles le sont dans e-sidoc.

Les inconvénients de ce choix :

- Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne sont pas visibles dans le catalogue du CDI sur e-sidoc mais uniquement dans BCDI. En revanche si le documentaliste constate une erreur (orthographe, collation, indexation) dans une notice, il peut la signaler à Canopé Poitiers qui pourra la corriger pour l'ensemble des portails e-sidoc abonnés.

Exportation des données d'exemplaires de BCDI vers e-sidoc

Tous les exemplaires rattachés à une notice générale sont transmis à l'exception des exemplaires dont le statut est « mis au pilon ».

Si tous les exemplaires d'une notice sont au pilon, cette notice sera quand même exportée vers e-sidoc.

Exportation des données d'emprunteurs de BCDI vers e-sidoc

Tous les fiches emprunteurs dont le champ *compte* est à OUI et dont le champ *Mot de passe* n'est pas vide sont transmises vers e-sidoc.

Il est à noter que les informations de prêts et de réservations sont transmises dans les données d'emprunteurs.

COMMENT SONT TRANSMISES LES DONNEES DE BCDI VERS E-SIDOC ?

Les données de BCDI sont transmises périodiquement à e-sidoc, en fonction des deux moments suivants :

Lors de l'initialisation d'un portail (exportation complète)

A l'initialisation d'un portail e-sidoc, toutes les données sont transmises (sous réserve du respect des règles dictées ci-dessus). Ce transfert se fait sous la forme d'un fichier compressé contenant :

- Toutes les notices générales, les notices de parties et les données d'exemplaires ;
- Tous les emprunteurs avec les informations de prêts et de réservations.

Suite à l'initialisation d'un portail (exportation différentielle)

Périodiquement, les données ajoutées, modifiées ou supprimées (notices et/ou emprunteurs) vont être transmises vers e-sidoc en fonction des saisies et des mouvements que le documentaliste peut réaliser sur sa base. Pour limiter les risques de désynchronisation, dès que l'un des champs d'une fiche est modifié, c'est l'intégralité de la fiche qui est transmise de nouveau.

Si le documentaliste ajoute :

- une notice générale, l'ensemble de la notice est transmise ;
- une notice de partie, cette dernière ainsi que la notice générale sont transmises ;
- un exemplaire à une notice générale, l'ensemble de la notice générale est transféré de nouveau (et donc par voie de conséquence les exemplaires) ;

Si le documentaliste modifie :

- uniquement la date de parution d'une notice générale, l'ensemble de la notice générale sera transférée de nouveau (y compris les données d'exemplaires);
- uniquement le nom de l'emprunteur, l'ensemble des informations de cet emprunteur seront transférées de nouveau (y compris les prêts et les réservations).

Dans le cas d'un prêt, la donnée d'exemplaire est modifiée. Aussi la notice générale concernée par ce prêt sera de nouveau transmise de BCDI vers e-sidoc. L'emprunteur concerné par ce prêt est également modifié donc l'ensemble des données de cet emprunteur seront également transmises.

Si le documentaliste supprime :

- une notice générale, seule l'identité de la notice concernée est transmise avec un marqueur de suppression ;
- un emprunteur, seule l'identité de l'emprunteur concerné est transmise avec un marqueur de suppression ;
- un exemplaire, la notice générale est considérée comme « modifiée » donc transmise de nouveau.

QUAND LES DONNEES DE BCDI SONT-ELLES DISPONIBLES DANS E-SIDOC ?

Cas 1 : Les données en provenance du CDI

L'importation des données du CDI se fait en plusieurs étapes dans e-sidoc.

Etape 1 : décompression des données et mise en file d'attente

Une fois le fichier transféré sur les serveurs de CANOPE Poitiers, il est décompressé et mis dans une file d'attente.

Etape 2 : Analyse et traitement du fichier

Le fichier est ensuite analysé et retraité avant d'être importé. Les retraitements portent par exemple sur :

- L'analyse du champ *Support* pour affecter un type de document afin d'afficher la facette « Type de document » ;
- L'analyse et le retraitement du champ *Type nature* (fiction/documentaire) ;
- L'analyse du champ *Descripteurs* (Motbis ou Thésagri) pour trouver les *Employés pour* servant à la recherche
 - ✓ Cheval (mammifère) => Cheval, étalon, jument, poulain, pouliche ;
- L'analyse des champs pour créer plusieurs niveaux de recherche (recherche exacte, adjacente, par mot, par racine de mot)

Par exemple, les valeurs du champ titre « Chevaux et cavaliers arabes » sont réparties dans trois champs d'enregistrement (valeur exacte, valeur tokenisée, valeur lemmatisée) dans les index gérés par e-sidoc

Valeur exacte : Chevaux et cavaliers arabes : dans les arts d'Orient et d'Occident

Valeur tokenisée : chevaux cavaliers arabes arts Orient Occident

Valeur lemmatisée : cheval cavali arab art orient occident

Etape 3 : enregistrement des données

Une fois l'analyse effectuée, ces données sont importées dans le moteur de recherche d'e-sidoc. A titre d'exemple, un export d'environ 5400 notices est analysé et indexé en 190 secondes.

Etape 4 : réplication des données

Une fois les données indexées dans le moteur de recherche « maître », elles sont répliquées sur des serveurs dit « esclaves ». La réplication permet de continuer l'indexation des données sans pénaliser la recherche de l'utilisateur (l'utilisateur consulte une copie de base).

Entre les différentes étapes du traitement des données sur la plateforme e-sidoc et le temps de passage du connecteur BCDI, CANOPE Poitiers s'assure que le temps de désynchronisation (différence entre les données présentes dans BCDI et les données proposées sur e-sidoc) n'excède pas une demi-heure.

Cas 2 : Les notices en provenance des réservoirs

Cas des Mémofiches

Toutes les nuits, les états d'abonnements des établissements sont resynchronisés. Concrètement, si un établissement est abonné aux Mémofiches de l'année YYYY, toutes les notices de parties vont être automatiquement rattachées aux notices générales de périodiques présents dans la base pour cette même année.

Il est à noter que dans le cas des exportations différentiels si le documentaliste supprime une notice générale de périodique, les notices de parties qui auraient pu être rattachées (dans le cadre d'un abonnement Mémofiches) seront automatiquement supprimées sans attendre la nuit suivante.

Ainsi, lorsqu'un documentaliste bulletin un numéro d'une revue, les notices de parties seront visibles le lendemain matin au plus tard (sous condition d'abonnement aux Mémofiches et de disponibilité des notices dans le réservoir Mémofiches).

Cas des Mémodocnet

Toutes les nuits, les états d'abonnements sont resynchronisés : si un établissement est abonné aux Mémodocnet pour l'année N ou N-1, toutes les notices générales et les notices de parties Mémodocnet seront automatiquement intégrées dans la base e-sidoc de l'établissement.

Que le documentaliste insère ou non les notices Mémodocnet dans BCDI, elles seront de toute façon consultables sur le portail (sous conditions d'abonnement).

